

Construire ensemble

N°17 | Juin 2024

Technique

Un nouveau guide pour valoriser les matériaux de déconstruction

L'invitée

Rachel Duroux décrypte les enjeux de la révision de la loi sur les constructions

Formation professionnelle

Les révisions en cours

Dossier

Valais 2050, défis et projets clés

Une publication de l'Association valaisanne des entrepreneurs

04 — En bref

Infos et agenda

06 — Dossier

Valais 2050,
défis et projets clés

14 — Clin d'œil historique

Val des Dix, avant le barrage
de la Grande-Dixence

16 — L'invitée

Rachel Duroux,
Cheffe du Service administratif
et juridique du DMTE

21 — Events

Mon Bachelor en 180 secondes et
séminaire «Construire durable:
vraiment?»

06



16



24 — Technique

Un nouveau guide pour valoriser
les matériaux de déconstruction
minéraux

26 — Formation

Les révisions en cours

28 — Vu du ciel

Travaux de contournement
de Stalden



22



24

Impressum

Conception et graphisme
Boomerang Marketing SA, Sierre

Rédaction
Thomas Pfefferlé et AVE

Traduction
Jörg Abgottspon

Photographie
Olivier Maire / Studio54
Louis Dasselborne

Impression
Ronquoz Graphix SA, Sion

Illustrations
Images générées à l'aide de l'intelligence artificielle
sans aucun lien avec la réalité

Le futur en kaléidoscope

Nous avons choisi pour cette nouvelle édition de votre magazine de donner la parole à des experts: démographe, géographe, spécialiste de la formation ou encore de la production d'énergie. Il s'agissait de réaliser ce que les scientifiques appellent «une forme de prise de responsabilité», c'est-à-dire fournir aux décideurs – en définitive aux citoyens que nous sommes – les moyens de baser leurs choix sur des faits, des réalités construites, en usant d'incontestables méthodologies. Notre dossier est donc tout entier consacré aux défis auxquels devra répondre notre canton d'ici à 2050.

Ce genre d'exercice a ceci de périlleux, pour les modestes éditeurs que nous sommes, qu'il frôle très souvent les limites de la subjectivité, ici balayée par des démonstrations véritablement étayées, mais surtout qu'il demeure parfaitement impossible à illustrer, l'iconographie classique ne fonctionnant par définition qu'en synchronie. A moins évidemment de ne se laisser tenter que par l'illustration, ce qui eut pu être agréable à l'œil, sans toutefois se permettre de dépasser une bien stérile paraphrase.

Nous avons donc opté pour un exercice diachronique et avons

«demandé» à un logiciel de production d'images intégrant de l'intelligence artificielle, de nous «dessiner» ce Valais de 2050. Les consignes et mots-clés ont été choisis de façon à permettre de multiples interprétations, et donc des choix. Le résultat – s'il est plaisant, voire même très esthétique – est décevant du point de vue intellectuel. En effet, l'IA a opéré des choix terriblement conformistes et privilégié les options les plus évidentes. Aucun recul sur les fondements de ces immédiatetés fondées sur l'analogie: ainsi, de ces cabines en page 08 qui se «balancent» le long d'un parcours sans plus de fil, tout en étant toujours affublées d'un crochet. Plus grave, le logiciel, alors que c'est précisément en ceci qu'il peut pallier le cerveau humain, n'a pris en compte aucun ouvrage ou essais scientifiques pourtant largement publics. La machine s'est contentée d'une utopie alors qu'elle est censée produire sur la base de données accumulées...



«L'IA a opéré des choix terriblement conformistes»

Ce simple exercice suffit à démontrer qu'il est urgent de se donner les moyens, intellectuels, pratiques et décisionnels, d'appréhender la révolution industrielle majeure qui est en train de se dérouler à l'échelle mondiale: l'irruption de l'IA fonctionnelle et structurelle dans notre économie et dans nos vies n'est plus qu'une question de temps. A brève échéance, selon le Fonds monétaire international, cette forme d'outil de productivité impactera à hauteur de 60% les emplois dans les pays industrialisés. Si cette perspective peut être considérée comme vertigineuse, il est de notre responsabilité de maîtriser, au sens de se doter des compétences nécessaires, le fonctionnement de ce qui devrait demeurer un formidable outil de développement.

Chiara Meichtry-Gonet
sous-directrice

Agenda

Juin 2024

Journée de la Construction Assemblée générale SSE

Vendredi 28 juin
Zurich - Oerlikon

Août 2024

Open de Golf et Garden Party de constructionvalais

Vendredi 30 août
Golf Club de Loèche

Octobre 2024

Assemblée générale d'automne AVE

Mercredi 2 octobre
CERM, Martigny

Conférence des Présidents

Mercredi 2 octobre
Sursee

Novembre 2024

Assemblée générale des délégués SSE

Jedi 7 et vendredi
8 novembre

Prise de position



Machinistes : pour le maintien de la qualité de la formation !

La Région Romandie s'est fortement mobilisée dans sa réponse à la consultation relative aux modifications des statuts et du règlement K-BMF pour les machinistes, lancée par la SSE.

En effet, le projet de nouveau règlement comporte d'importants changements, impactant très négativement tant le maintien de la qualité de la formation en général que le respect d'exigences légales en vigueur dans quatre cantons romands, dont le Valais.

Dès lors, la Région Romandie a plaidé pour une totale suspension du projet et souhaite reconnaître dans tout futur texte de la K-BMF les exigences législatives déjà en vigueur au niveau cantonal, et que la K-BMF s'inspire de la qualité de la formation dispensée en Romandie afin de maintenir élevées les exigences revendiquées de longue date auprès de la SSE par les représentants romands.



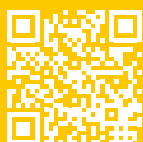
Apprentis et jeunes du CO : une collaboration gagnante !

L'AVE est fière d'avoir pu contribuer à la réalisation d'un très beau projet d'aménagement ludique de la cour du cycle d'orientation (CO) de Conthey. Financé par « Radix » - la Fondation suisse pour la santé - ce projet a été mené par la direction de l'école avec un objectif clair : faire participer activement les élèves et les responsabiliser dans cette tâche. C'est dans cette optique qu'une collaboration avec l'association a été entreprise.

Dès les premières discussions, il est apparu que l'implication d'apprentis maçons dans l'encadrement des

jeunes du CO pourrait constituer à la fois une magnifique opportunité de promouvoir le métier de maçon et un vrai challenge pédagogique pour les apprentis. Il a donc été décidé de proposer aux apprentis maçons de superviser la construction par les jeunes du CO de tables de ping-pong et de bancs, destinés à être installés dans la cour d'école.

Les ateliers de construction ont été organisés dans les locaux du centre professionnel les 25 et 26 mars ainsi que les 25 et 26 avril 2024, sous la conduite de Yannick Cordonier, maître professionnel.



Revivez la journée en
images sous
www.ave-wbv.ch/radix



Les images du dossier ont été générées par l'intelligence artificielle à l'aide de l'outil DALL-E et n'ont aucun lien avec la réalité.

Valais 2050, défis et projets clés

Durant ces prochaines décennies, la population valaisanne va être confrontée à des changements majeurs. Évolution démographique, pénurie de main-d'œuvre, mais aussi gestion des ressources à l'aune des problématiques durables et énergétiques constituent autant d'enjeux auxquels il faudra faire face. Tour d'horizon des challenges et des atouts décisifs pour l'avenir du canton.



415'190, c'est le nombre d'habitants que devrait compter le Valais en 2050

Par rapport à la population actuelle, cela représente une hausse d'un peu plus de 60'000 résidents. Concrètement, cette dynamique démographique va engendrer des impacts majeurs, notamment dans les domaines de la santé, du social, de la formation ou encore de l'énergie. Plus d'habitants, c'est évidemment plus d'écoliers et de jeunes dans les établissements scolaires, professionnels et les hautes écoles, plus de patients dans les hôpitaux et plus de

logements et de ménages à alimenter énergétiquement. Le défi est également de taille concernant la retraite et son financement, ce dernier pesant de plus en plus lourd sur les épaules de la classe active. Pour le Chef du Service de statistique et de péréquation au sein du Département des finances et de l'énergie, Raphaël Bender, ces aspects liés au vieillissement de la population représentent les challenges principaux du canton dans les années à venir.

«Le rapport de dépendance entre le nombre de personnes qui constituent la classe active, soit les 20 à 64 ans, et le nombre de personnes à la retraite, les 65 ans et plus, se tend en effet dans des proportions très préoccupantes. De 33,7% actuellement, il devrait passer à 54,2% d'ici à 2050 selon les projections établies. Pour éviter que le financement des retraites ne devienne insurmontable pour la classe active suisse, il faut élargir les stratégies politiques dans différents domaines clés. La migration en est certainement un. En profitant de l'attractivité économique du pays, et du Valais plus particulièrement, on devrait pouvoir répartir cette charge financière sur une classe active plus importante.»

Valais, ce canton qui rayonne à l'international

Cette nécessité d'élargir la classe active fait d'ailleurs écho à un point fort de l'économie valaisanne. Actuellement 4ème meilleur canton de Suisse en termes de création de start-ups, le Valais bénéficie en outre d'une aura internationale insoupçonnée. En effet, 86% de sa croissance démographique s'explique désormais par la migration, et 70% du solde migratoire concerne la venue de personnes étrangères (par rapport à la migration intercantonale).

«Une attractivité qui repose sur différents facteurs, dont la qualité de vie propre à la Suisse, les atouts touristiques

du territoire valaisan et ses avantages fiscaux, mais aussi et surtout son développement économique et industriel», poursuit Raphaël Bender. «Le Valais a pris un tournant décisif durant ces dernières années dans des secteurs clés tels que la formation, la biotechnologie, la santé, l'environnement et l'énergie, voire la pharma. Le développement intense de l'activité chez des employeurs de grande envergure, comme Lonza dans le Haut-Valais par exemple, en témoigne. Un pôle économique qui dope d'ailleurs la migration allemande en raison de la langue notamment. La croissance soutenue observée dans le secteur académique, avec de nouveaux pôles comme le Campus Energypolis, l'EPFL Valais Wallis et l'activité porteuse de centres existants comme l'Idiap à Martigny, contribue aussi fortement à cet élan démographique.»

Réinventer la formation

Dimension charnière du développement économique et sociétal, la formation doit doter le canton des bons outils et des bonnes ressources pour relever ses défis futurs. Pour Yves Rey, Chef du Service des hautes écoles au sein du Département de l'économie et de la formation, cet exercice d'anticipation et de projection sur 2050 fait apparaître des challenges inévitables dans plusieurs domaines.

«Sans surprise, un des premiers défis à relever concerne le vieillissement de la population. Avec de plus en plus de seniors, le canton, comme la Suisse de manière générale d'ailleurs, va devoir répondre à des besoins croissants en termes de santé et de prestations sociales. D'où l'importance de maintenir et poursuivre le développement des filières de formation dans cette branche. Ce qui passe notamment par des synergies porteuses entre pouvoirs publics et organismes parapublics.»



«Les aspects liés au vieillissement de la population représentent les challenges principaux du canton dans les années à venir»

Raphaël Bender, Chef du Service de statistique et de péréquation au sein du Département des finances et de l'énergie

Si la dynamique démographique constitue un axe central dans les préoccupations et les directions à prendre dans la formation, la transition énergétique l'est tout autant. Et, dans ce sens, les profils à former s'avèrent aussi nombreux que variés. « Pour prendre le virage durable dont notre société a besoin, il est nécessaire d'être capable de former des profils d'ingénieurs mais aussi et surtout des ouvriers qualifiés pour réaliser les idées et les plans sur le terrain », souligne Yves Rey. « À mon sens, un des plus gros défis en matière de formation consiste précisément à maintenir la qualité de notre formation professionnelle. Une voie qui nous distingue d'ailleurs sur la scène internationale. »

Migration, ce levier essentiel

En tenant compte de la tendance démographique qui caractérise le Valais et la Suisse, mais aussi des parcours académiques pour lesquels les jeunes optent dans de larges proportions, la réflexion quant à la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée doit être menée en profondeur. Et dans ce cadre, l'immigration a certainement un rôle stratégique à jouer.

« Nous devons en effet repenser notre politique en la matière », poursuit Yves Rey. « La lutte contre les pénuries





« La lutte contre les pénuries de main-d'œuvre passera également par une plus grande ouverture en matière d'immigration »

Yves Rey, Chef du Service des hautes écoles au sein du Département de l'économie et de la formation

passera également par une plus grande ouverture, ou du moins une plus grande flexibilité dans notre positionnement en matière d'immigration. Ce qui concerne aussi les filières académiques, notamment au sein des Écoles polytechniques fédérales, d'où un certain nombre de diplômés étrangers sortent sans forcément pouvoir rester en Suisse pour travailler. Sans être le seul facteur contribuant à accentuer les phénomènes de pénuries que l'on connaît aujourd'hui, ce point constitue tout de même un axe d'amélioration sur lequel nous devons travailler. Il faut faire de la Suisse un pays attractif pour ces forces de travail en soignant et développant nos relations diplomatiques au-delà des accords bilatéraux.»

Reconversion professionnelle et formation continue, les chaînons manquants

Enfin, le Valais en 2050 du point de vue de la formation c'est aussi et surtout un canton qui doit permettre et soutenir davantage de passerelles et de flexibilité entre cursus de formation et milieux professionnels. Les possibilités en matière de reconversion professionnelle, surtout envisagées dans les métiers de services et dans les secteurs technologiques en particulier, mériteraient aussi d'être étendues aux métiers du bâtiment. Une ouverture qui, en plus de contribuer à lutter contre les pénuries de main-d'œuvre, permettrait également de faire écho aux aspirations et objectifs de nombreuses personnes actives souhaitant changer de domaine pour s'impliquer concrètement dans la transition. Une quête de sens

professionnel palpable, notamment dopée par les besoins importants dans les filières durables qui gravitent autour du secteur de la construction.

«Pour moi, il est très clair que le panorama de formations dont on devra disposer en 2050 n'a rien à voir avec l'offre actuelle», ajoute le Chef de Service du Département de l'économie et de la formation. «Même si on entrevoit gentiment l'apparition d'un paradigme formateur prônant la transversalité, l'agilité et la flexibilité dans les parcours de formation comme dans les carrières, nous sommes encore basés sur un système assez classique, qui consiste à se former dans un domaine puis à y travailler. Demain, nous devons être capables de dynamiser cela. Et, pour ce faire, les acteurs économiques tels que les associations professionnelles et les entreprises ont un rôle clé à jouer, ne serait-ce qu'en matière de développement de l'offre de formations continues.»

Gestion des ressources, la nouvelle donne

Château d'eau de la Suisse, et même de l'Europe, les barrages alpins situés dans les bassins glaciaires du canton se trouvent au carrefour de deux axes stratégiques majeurs: la préservation de la ressource en eau et le développement de la filière hydroélectrique. Et sur ce dernier point, le Valais a une carte centrale à jouer, notamment dans l'optique de sécuriser l'approvisionnement énergétique du pays pendant l'hiver pour réduire sa dépendance aux importations d'électricité nécessaires durant cette période. Dans ce

cadre, la Confédération a donné son feu vert pour planifier huit projets valaisans ayant pour objectif d'augmenter les capacités de production du canton. Des projets – cinq dans le Haut-Valais et trois dans le Valais romand – qui devront permettre de booster la production d'électricité durant la froide saison à hauteur de 1250 GW/an. À l'heure actuelle, le pays importe en moyenne 6000 GWh depuis le marché européen chaque hiver.

Parmi ces projets: un lac de stockage à Oberaletsch Klein, six rehaussements (lac de Griesse, lac de Chummen, Mattmark, Moiry, Toules, Emosson) et la construction d'un nouveau barrage au Gornerli, au-dessus de Zermatt.

Recul des glaciers, quelles conséquences ?

Liés de près aux capacités hydroélectriques du canton, les glaciers, et leur fonte, impliquent en outre une approche avertie. « Les conséquences engendrées par le changement climatique risquent en effet de compromettre le confort hydrique dont on bénéficie en Suisse », souligne Emmanuel Reynard, professeur de géographie physique à l'Université de Lausanne, spécialisé dans la gestion de l'eau, l'aménagement de la montagne et la géoconservation. « Une situation qui, depuis les années 2000, commence à s'imposer au sein du débat politique suite à la répétition d'épisodes de sécheresse prolongée et de canicule. »

Combinés, ces deux phénomènes météorologiques modifient le fonctionnement hydrologique propre au territoire valaisan. Conséquence directe: la fonte des glaciers qui, dans un premier temps – actuellement – a tendance à intensifier l'activité des barragistes puisque le débit d'eau augmente.

« Au cours des prochaines décennies, surtout dans la deuxième moitié du XXI^e siècle, il est clair que le stock glaciaire du pays aura diminué de manière notable », ajoute le professeur Emmanuel Reynard. « Pour la filière hydroélectrique, cela signifie que les barrages seront moins remplis, ou qu'il deviendra plus difficile de les remplir pour le dire autrement. Car les réserves d'eau annuelles et pluriannuelles contenues dans la neige et dans la glace se trouveront amoindries. D'où la nécessité de développer les infrastructures pour s'adapter à cette nouvelle donne, en devant composer essentiellement avec les chutes de neige et de pluie comme sources d'approvisionnement hydrique. »

En reculant, les glaciers libèrent en outre davantage de sédiments. Transportés par la fonte, ces éléments – principalement du gravier, des sables et des limons – s'accumulent dans les lacs de montagne, diminuant leur capacité, mais aussi à l'aval des prises d'eau. « Un formidable stock de matériaux qui, dans le cadre de la surélévation des barrages, pourraient possiblement être utilisés localement pour mener à bien ces travaux, tout en évitant qu'ils ne s'entassent dans les lacs », conclut Emmanuel Reynard.



« Les conséquences engendrées par le changement climatique risquent de compromettre le confort hydrique dont on bénéficie en Suisse »

Emmanuel Reynard, professeur de géographie physique à l'Université de Lausanne





**Val des Dix,
avant le barrage
de la Grande-Dixence**



Cette photo historique nous replonge dans le paysage du Val des Dix, avant la construction du barrage de la Grande Dixence. Pris dans les années 1930, le cliché permet de réaliser l'ampleur des travaux qui donneront naissance entre 1953 et 1961 au plus haut barrage-poids du monde. Plus lourd que la grande pyramide de Khéops, avec environ 15 millions de tonnes, il est classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Son mur de 285 mètres de haut peut stocker jusqu'à 400 millions de m³ d'eau chaque année, soit 20% de l'énergie électrique accumulable en Suisse.

«Il faut chercher à concilier les différents intérêts.»

La révision de la Loi et de l'Ordonnance sur les constructions avance. Déposée au Grand Conseil, la proposition du Conseil d'Etat consiste à faire cohabiter besoins entrepreneuriaux, préoccupations environnementales et garanties qualitatives, tout en harmonisant la dynamique entre Canton et Communes. Décryptage.

Dans un secteur de la construction au cœur d'enjeux politiques, sociétaux et environnementaux multiples, concilier les intérêts de toutes les parties prenantes n'est pas chose aisée. En témoigne l'actuelle révision de la législation sur les constructions, dont les propositions du Conseil d'Etat sont désormais en mains du Grand Conseil. Pour en savoir plus sur la teneur du dossier, Rachel Duroux, la Cheffe du Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) répond à nos questions. Interview.





Rachel Duroux, Cheffe du Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Avant de nous intéresser à la révision de la Loi et de son Ordonnance, rappelez-nous en quoi elles nécessitent d'être adaptées.

Le secteur de la construction évolue rapidement et constitue un domaine d'activité très politisé. Depuis la dernière révision de la loi en 2018, le Grand Conseil a déposé plus d'une vingtaine de sollicitations invitant le Conseil d'Etat à adapter la législation. Ces sollicitations portaient sur des problématiques actuelles comme la durabilité, des simplifications de procédures ou encore les profils des personnes habilitées à déposer des plans auprès des autorités.

Concernant ce dernier point qui a suscité un certain débat, quel est votre positionnement ?

L'objectif est de proposer une solution qui puisse concilier tous les intérêts. Pour comprendre la problématique initiale, il faut rappeler que, dans la dernière

révision de 2018, il est mentionné que les personnes autorisées à signer des plans doivent disposer d'une formation relevant du domaine de la construction et qu'en outre, les architectes, les ingénieurs et autres profils issus des hautes écoles, devaient avoir une certification complémentaire, par exemple une maîtrise fédérale dans le domaine de la construction ou simplement être inscrits au REG A, B ou C. Cela pose un problème dans l'application, puisque le domaine comprend un vaste éventail de métiers. L'interprétation de cette formulation peut en effet mener à des situations problématiques. Par exemple, en théorie, un électricien titulaire d'une maîtrise pourrait signer les plans d'un bâtiment d'habitation, tandis qu'un ingénieur en environnement ne répondant pas au critère de formation relevant du domaine de la construction ne serait pas habilité à le faire pour le réaménagement d'une décharge, même si cela constitue son quotidien professionnel.

Par ailleurs, malgré le délai transitoire de cinq ans, octroyé en 2018 pour permettre aux

professionnels concernés de compléter leur formation, certains n'ont pas pris les devants et n'ont donc plus eu le droit de signer des plans dès le début de l'année dernière. Dans le cadre de la révision actuelle, la terminologie est affinée, en indiquant que les personnes autorisées doivent être certifiées dans le domaine technique du projet concerné. Enfin, et cela va dans le sens de nombreuses prises de position reçues durant la consultation de l'avant-projet, il est proposé que les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) de dessinateur en bâtiment, au bénéfice d'une certaine expérience, puissent déposer des plans.

Qu'en est-il de la simplification des procédures ?

C'est une demande qui revient en effet souvent au Grand Conseil, notamment sur des points clés liés à la durabilité. Pour certains types de travaux, le projet de révision propose donc d'annoncer simplement le projet envisagé auprès de l'autorité compétente, et non plus de devoir requérir une autorisation de construire qui, elle, implique une mise à l'enquête publique bien plus fastidieuse. Ces allègements devraient constituer un gain de temps pour les citoyens, tout en favorisant la transformation du parc bâti dans le cadre des rénovations énergétiques par exemple.



«Le secteur de la construction évolue vite et constitue un domaine d'activité très politisé»

Pour quels types de travaux ?

A titre d'exemple, le remplacement du système de chauffage existant par une pompe à chaleur de type air-air et air-eau, en respectant certaines conditions, notamment de protection contre le bruit. Une mesure de simplification qui ne s'applique cependant pas aux installations de type eau-eau qui, en touchant la nappe phréatique, nécessitent un contrôle spécifique que seule la procédure d'autorisation de construire permet de garantir. Le projet de révision prévoit également de se conformer au droit fédéral en matière d'installations photovoltaïques. La révision de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire, entrée en vigueur en juillet 2022, permet déjà de simplifier les procédures pour installer des panneaux solaires adaptés au toit d'un bâtiment ordinaire. Il est donc également proposé de bénéficier d'une simple procédure d'annonce pour ce type de travaux, sauf évidemment sur des biens culturels ou dans des sites naturels d'importance nationale ou cantonale.

Que proposez-vous concernant l'entrepasage des terres végétales issues de chantiers ?

En Valais, cette question est souvent un casse-tête pour les entrepreneurs. Nous en sommes conscients. En même temps, la

prise en compte de leurs intérêts ne doit pas se faire au détriment des aspects environnementaux inhérents à la bonne gestion des sols, particulièrement agricoles. Dans le cadre de la consultation de l'avant-projet, un travail étroit a été effectué avec les services de l'Environnement et de l'Agriculture pour identifier les bonnes pratiques et pour que ces remodelages de terres agricoles soient une opportunité pour les entrepreneurs sans péjorer la qualité de leurs sols. Ainsi, pour les terres de type horizon A, soit les terres végétales, il sera désormais possible de répartir cette couche sur 30 cm de hauteur maximum. Il n'y aura plus de limite quant à la surface. Ces travaux bénéficieront également d'une simplification des procédures, puisque conditionnés à une simple annonce.

Que dire sur la Commission cantonale des constructions (CCC) et du Secrétariat cantonal des constructions (SeCC) ?

Il a été reproché au SeCC de manquer de clarté sur son rôle et son fonctionnement, puisqu'il assure non seulement le secrétariat de la CCC, mais fait également office de porte d'entrée pour les dossiers communaux. Cette révision est l'occasion de clarifier ces deux rôles en les dissociant. La mise en place, en son sein, d'un guichet dédié

aux communes, assurera aussi un service de meilleure qualité. Quant à la CCC, conformément au souhait du Grand Conseil, il est proposé de la maintenir sous sa forme actuelle. Elle continuera donc de fonctionner en tant que commission externe. Sa composition sera optimisée tout comme son fonctionnement, notamment en limitant ses membres à trois personnes exclusivement externes à l'Etat, contre six actuellement. Les profils des trois membres devront couvrir les aspects d'architecture, de droit et d'aménagement du territoire.

Concernant cette dernière thématique, l'outil du plan d'affectation cantonal est également proposé dans cette révision. Celui-ci est essentiel pour délimiter, en cas de besoins identifiés au sein du plan directeur cantonal ou d'une loi, des zones cantonales sur les territoires communaux pour des projets pouvant avoir une incidence spatiale dépassant l'échelle communale, ou des spécificités nécessitant de s'apprécier à l'échelle du canton. On pense ici par exemple à la rénovation de biens caractéristiques du paysage, situés en dehors de la zone à bâtir, ou encore des zones de dépôts de matériaux. Un outil qui, dans tous les cas, devrait être mis en œuvre en veillant à préserver l'autonomie des communes.

Prise de position

La branche de la construction en appelle à plus d'ambition et de bon sens.

Très largement partie prenante, constructionvalais, l'association faîtière de la construction, a participé à de nombreux travaux préparatoires et salue la volonté du Département d'entendre les avis, besoins et remarques des professionnels.

L'association, si elle salue de notables simplifications administratives et procédurales et rappelle la réelle avancée constituée par l'introduction de l'outil e-constructions, estime que bien des points relevant de la procédure auraient encore pu être améliorés. Il en va ainsi de la possibilité de recours au Conseil d'Etat, ce qui apparaît depuis fort longtemps comme une étape parfaitement superflue, ou de la commission cantonale des constructions qui perd toute substance dans le projet soumis et devient par là même inutile.

Trois points méritent cependant une attention particulière:

- Premièrement, la construction soutient très fortement les propositions visant à accompagner les communes valaisannes dans la mise en œuvre des objectifs définis par la législation sur l'aménagement du territoire, en introduisant la notion de plan d'affectation cantonale. Sur ce point, et sans entamer l'autonomie communale, il serait temps de doter le canton d'un instrument législatif adéquat en la matière.

- En revanche, la branche s'insurge très fortement contre la volonté démontrée de restreindre et de modifier les dispositions relatives aux qualités requises pour être «auteur de plans». La variante actuelle a démontré son efficacité et sa correspondance avec la réalité du terrain.

- De même, constructionvalais estime que la solution proposée en matière de remblais rate sa cible et aurait mérité plus d'ambition. À ce titre, le Législateur ne doit point perdre de vue que les terres végétales, Horizons de type A et B, sont des terres à protéger au sens de la législation fédérale, que les entrepreneurs sont tenus de les revaloriser et que les mettre en décharge devrait être l'ultima ratio. De ce fait, cet axe qui est aujourd'hui prioritaire dans la politique fédérale et cantonale se doit d'être traduit dans la nouvelle législation. Dès lors, considérant que la matière classée sous la dénomination Horizon de type A –terre végétale– devrait pouvoir faire l'objet d'améliorations foncières sans autorisation, et ce dans les mêmes limites que la procédure sans autorisation prévue dans la révision, soit 1,50m, cette ouverture permettrait d'éviter d'inutiles coûts administratifs tant pour le requérant que pour l'autorité. Ainsi, le Législateur doit donner les moyens des ambitions de sa politique pour la réutilisation de ces matériaux, et donc faciliter leur utilisation sans démarches administratives stériles. Nous pensons que l'objectif essentiel pour l'Etat du Valais est de savoir où les terres sont déposées et d'avoir un suivi géologique adéquat.

constructionvalais



L'entier de la position est consultable sous
www.constructionvalais.ch

Mon Bachelor en 180 secondes

Pour sa troisième édition, l'événement «Mon Bachelor en 180 secondes», organisé par la HES-SO Valais-Wallis en septembre à Sierre, comptera également l'AVE comme partenaire. Un soutien important, notamment destiné à encourager et promouvoir les synergies entre milieux académiques et professionnels.

180 secondes pour pitcher son travail de Bachelor devant une audience composée de professionnels de tous les milieux économiques du canton et d'un public nombreux, voici le contexte du concours MB180. Une compétition polyglotte (français, allemand et anglais) organisée par la HES-SO Valais-Wallis qui se déroulera le 12 septembre à Sierre.

L'événement, dont la vocation est à la fois académique, économique et entrepreneuriale, a pour objectifs de mettre en lumière les compétences des étudiants, de leur offrir un contact direct avec le public en les sensibilisant aux enjeux de la communication et de leur permettre de réseauter avec des entreprises, des chercheurs et d'autres organisations professionnelles publiques et privées.

Quand monde académique rime avec besoins économiques

Pour les acteurs économiques du canton, le concours constitue une véritable vitrine sur les compétences, savoir-faire et idées de la génération montante. De quoi promouvoir également auprès des entreprises les avantages de collaborer avec les étudiants et les instituts de recherche de la HES-SO Valais-Wallis.

Pour maintenir sa proximité avec les acteurs du tissu industriel, économique et académique, l'AVE soutient cette troisième édition. L'occasion d'entretenir et de favoriser

un climat interdisciplinaire propice à l'éclosion de projets scientifiques, entrepreneuriaux et sociétaux locaux. Quelque 50 participants sont par ailleurs prévus pour cette compétition.

Passerelles professionnelles

«Pour nous, cet événement est aussi et surtout un moyen de casser la frontière qui peut exister entre monde académique et professionnel», souligne Vincent Grèzes, professeur HES associé à l'initiative du projet. «Cela nous permet notamment de prendre le pouls de l'économie en restant en contact avec les réalités du terrain et les besoins concrets des entreprises. Dans ce cadre, nous invitons d'ailleurs régulièrement des sociétés dans nos cours. Ce qui, outre l'événement « Mon Bachelor en 180 secondes», débouche parfois sur des projets de travail de diplôme développés conjointement entre étudiants et entreprises, selon les demandes et problématiques qu'elles peuvent émettre.»

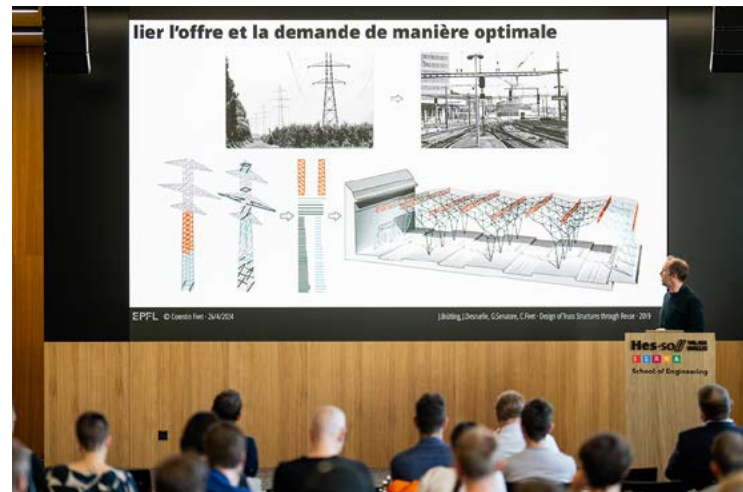
Représentée au sein du jury, l'AVE figurera dans l'événement aux côtés de nombreuses associations professionnelles et du Service aux entreprises & institutions. Un vaste panel d'experts, représentatif de la diversité et du dynamisme qui caractérisent l'économie du canton. «L'idée étant de constituer un jury dont les membres représentent autant de passerelles professionnelles vers des métiers et des secteurs différents pour nos étudiants», ajoute Vincent Grèzes.





Construire durable, vraiment?

Près d'une soixantaine de personnes, issues d'entreprises membres de constructionvalais pour la plupart, se sont réunies à Energypolis le jeudi 25 avril pour débattre de cette question lors du séminaire organisé conjointement par l'association, la HES-SO Valais Wallis et l'EPFL.





Démolition de la centrale Casino de Sion, 2020

Un nouveau guide pour valoriser les matériaux de déconstruction minéraux

Réalisé conjointement par le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, l'AVE et l'AVGB, le nouveau Guide technique pour la valorisation des matériaux de déconstruction minéraux met en avant les bonnes pratiques à adopter dans la branche. Un outil concret, qui doit permettre la mise en place de processus durables, notamment en matière de recyclage.



Confrontées à des enjeux durables de plus en plus importants, les entreprises doivent pouvoir bénéficier d'outils clairs leur permettant de mettre en place les bons processus de travail. Avec des normes plus strictes à respecter, notamment en matière de recyclage et de revalorisation des matériaux, la branche doit se munir d'un cadre réglementaire et incitatif pertinent.

Dans ce contexte, le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, en collaboration avec l'AVE et l'AVGB, a publié en ce début d'année un nouveau guide technique dédié à la valorisation des matériaux de déconstruction minéraux. Un outil stratégique pour les entreprises de la construction, mais pas seulement, puisque l'on y trouve également des définitions, des tâches et des rôles clés dont les champs d'application concernent les différents acteurs impliqués, tels que maîtres d'ouvrage, mandataires,

entrepreneurs et fournisseurs. Il s'agit désormais de sensibiliser les mandataires, publics ou privés, à l'utilisation de ces paradigmes de plus en plus essentiels.

Les dernières normes durables en vigueur dans la branche sont par ailleurs résumées dans le guide, qui comporte aussi un chapitre dédié aux principes généraux du recyclage des matériaux minéraux, avec un focus sur la déconstruction et les déchets de chantier.

De bonnes pratiques à connaître et respecter, notamment dans le cadre de l'exécution de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) publiée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le guide aborde en outre des points spécifiques, dont ceux des enrobés, graves et bétons de recyclage, en se basant surtout sur l'OLED ainsi que sur la directive 2030 de la SIA de 2021.



Formation professionnelle: les révisions en cours

Ça bouge du côté de la formation continue. Sous l'impulsion du Masterplan 2030, les profils de compétences et les examens professionnels de plusieurs filières sont actuellement sujets à des révisions. Explications.

Dans le cadre du Masterplan 2030, plusieurs filières professionnelles connaissent des révisions importantes en matière de formation. Une impulsion donnée dans le but d'actualiser les cursus ainsi que les modalités d'examen, et cela pour les métiers de chef d'équipe construction, contremaître construction ainsi que, pour le volet examen uniquement, conducteur de travaux et entrepreneur-construction.

Suite à ces différentes mises à jour, les programmes de formation concernés permettent ainsi de rester en conformité avec les besoins futurs du marché. Une garantie nécessaire, notamment pour s'assurer que le secteur principal de la construction dispose à l'avenir de suffisamment de personnel qualifié et formé.

Changements et dates à retenir

Dès 2024, la formation de conducteur-trice de travaux est proposée en emploi. Elle prépare à un examen professionnel supérieur (EPS). La réussite de cet examen donne droit au titre protégé de « Conductrice/conducteur de travaux avec diplôme fédéral ».

La qualification de chef d'équipe - bâtiment ou génie civil - sera désormais validée par un examen professionnel fédéral. Pour les futurs chefs d'équipe construction, les sessions d'examen se tiendront en janvier 2025.

La qualification de conducteur de travaux sera quant à elle sanctionnée par un examen professionnel supérieur. D'ici au 31 décembre 2025, les filières ES, orientation conduite de travaux (spécialisations bâtiment, génie civil et construction de voies de communication), arriveront à terme sous leur forme actuelle auprès des prestataires de formation.

À noter également : à partir du 1er janvier 2026, le diplôme de conducteur-trice de travaux dans le secteur principal de la construction pourra uniquement s'obtenir après la réussite de l'examen professionnel fédéral supérieur. La première session d'examens devrait avoir lieu au printemps 2026.

Évolutions des dispositions d'examens

Orientées sur la pratique, les dispositions d'examens doivent comprendre des compétences opérationnelles concrètes, de même que des compétences sociales et personnelles telles que la communication, le savoir-être ou la résilience.

Autant de facteurs pris en compte, de même que les évolutions numériques et techniques qui peuvent être intégrées aux examens fédéraux. Des aspects pertinents en matière d'environnement et de développement durable seront également considérés.



An aerial photograph showing a winding asphalt road through a dense forest. The road curves from the bottom left towards the top right. Several vehicles, including a white car, a blue car, a white truck, and a white van, are visible on the road. In the upper right corner, there is a yellow rectangular box containing white text. The surrounding area is filled with trees, some of which are bare, and a small building is visible in the upper right.

46°22'92.10 N

7°86'78.84 E

Contournement de Stalden, avril 2024

Umgehung von Stalden, April 2024